

Alfortville, 21 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme des rythmes scolaires : Menace pour les secteurs de l'animation et du sport

La réforme annoncée par le Ministre de l'Education Nationale portant sur la libre organisation des rythmes scolaires par les communes, risque d'aboutir au retour à la semaine de 4 jours dans notre système éducatif.

Attaché aux apports pédagogiques amenés par la semaine à cinq matinées et par les activités périscolaires, le CNEA, syndicat d'employeurs des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, invite le gouvernement à ne pas se précipiter vers ce qui pourrait être un recul important dans l'apprentissage et l'éveil des enfants et souhaite l'alerter quant à la menace que la réforme fait peser sur l'économie et les emplois des secteurs de l'animation tant éducative que sportive.

La politique publique qui a conduit à la mise en place de la semaine de 4 jours et demi et à la montée en régime des nouvelles activités périscolaires, a été accompagnée et soutenue par nos adhérents. Ce soutien volontariste, qui s'est traduit par la mobilisation de ressources humaines et financières importantes, a permis la création de milliers d'emplois dans ces secteurs sur l'ensemble du territoire. Revenir sur cette avancée c'est, d'une part, mettre en péril l'équilibre les modèles économiques sur lesquels s'appuient les secteurs de l'animation et du sport ; d'autre part, compromettre l'existence d'emplois principalement pourvus par un public jeune et en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

L'effort de formation conséquent (8 millions d'euros pour la seule branche animation) réalisé pour subvenir aux besoins quantitatifs et qualitatifs suscités par les nouveaux temps d'activités périscolaires, ne peut être ignoré. En effet, les branches des secteurs concernés ont su mobiliser leurs ressources pour relever le défi d'une politique ambitieuse, répondre aux besoins de formation avec diligence, et soutenir le surcroît d'activité généré par la réforme.

Cette réponse adaptée a permis le recrutement et la montée en compétence de nouveaux salariés, leur professionnalisation voire leur déprécarisation, ouvrant pour certains la perspective d'une insertion durable et stable vers l'emploi, pour d'autres la garantie de revenus supplémentaires.

Enfin, le CNEA appelle à ce qu'une vigilance particulière soit portée sur les taux d'encadrement des accueils périscolaires et extrascolaires, garant de la qualité et de la sécurité des activités dispensées, pour éviter l'écueil d'un nouvel assouplissement au risque de généraliser un système dérogatoire.

Contact :

Jérémy Boucain

Chargé de communication et relations publiques

jboucain@cnea-syn.org

Tél. 01 41 79 77 44